



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

Dispositifs complémentaires de l'EPS

30 ' d'activité physique quotidienne (APQ)

[Circulaire du 12-1-2022 sur les 30 minutes d'activité quotidienne](#) : présente le **contexte** de cette mesure, définit le **cadre du dispositif** et les **modalités d'accompagnement et d'évaluation du déploiement**.

[Note de service du 27-7-2022 portant sur la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne \(APQ\) à l'école primaire](#)

B.O. du 9 février 2023 : réaffirme les objectifs et annonce de nouvelles dispositions : un programme de formation pour les enseignants et la mise en place d'une « équipe de France des 30 minutes », composée de sportifs de haut-niveau.

- **Objectif** : lutte contre la sédentarité et l'obésité (bouger pour être en bonne santé) qui s'inscrit dans la démarche « école promotrice de santé ».
- S'adresse à tous les élèves de l'école élémentaire
- **30 minutes** par jour, fractionnable, **les jours où l'EPS n'est pas dans l'EDT**
- Les modalités s'inscrivent dans le projet de classe
- Ne sont soumises à aucune progressivité ni évaluation

Génération 2024

Le dispositif de labellisation « Génération 2024 » permet de **valoriser et renforcer les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif**.

- Le label « Génération 2024 » vise les objectifs suivants:

- le développement des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
- la participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- l'accompagnement ou l'accueil de sportifs de haut niveau
- l'ouverture des équipements sportifs des établissements

- Événements associés :

- Journée nationale du sport scolaire (3^{ème} semaine de septembre)
- Semaine olympique et paralympique
- Journée olympique (chaque année le 23 juin)

Une école – un club

Circulaire du 12-1-2022 (NOR : MENE2201334C)

- vise la mise en place d'une relation étroite entre écoles et associations sportives de proximité et fixe les modalités de rapprochement entre les écoles et les clubs affiliés, afin de favoriser notamment le déploiement des 30' APQ.

- a pour vocation de faire découvrir aux élèves de nouvelles activités sportives et culturelles, notamment autour de l'olympisme et le paralympisme.
- Le texte encourage, par cette mesure, la création d'une association sportive scolaire affiliée à l'USEP.

Savoir rouler à vélo (SRAV)

Mesure instaurée en janvier 2018 par le ministère des sports

B.O. n°7 du 15-02-2024 : précise les grandes lignes du déploiement du dispositif en 2024

Objectif : permettre l'accès à une pratique autonome avant l'entrée au collège.

- Enjeux citoyens : sécurité routière et éco-mobilité
- Enjeu de santé : favoriser l'activité physique
- S'articule avec les 30' APQ et l'APER
- 3 blocs :
 - savoir pédaler (cycle 1)
 - Savoir circuler (cycle 2)
 - Savoir rouler à vélo (cycle 3)
- Mise en œuvre possible sur tous les temps de l'enfant (extra scolaire, périscolaire et scolaire).

Aisance aquatique

Mesure qui vise la prévention des noyades chez les plus jeunes et la découverte du milieu aquatique.

- s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans (de la MS au CP).
- Principes :
 - Enseignement massé (1 séance/jour pendant 2 semaines ou 2 séances/jour pendant 1 semaine soit 8 séances de 40 à 45').
 - Grande profondeur pour l'enfant (eau au-dessus des mains bras levés)
 - Pas d'aide à la flottaison

Tous les dispositifs mis en place s'articulent autour de la Grande Cause Nationale 2024 (B.O. n°9 du 29-02-2024) et visent le développement de l'activité physique et la promotion des valeurs de l'olympisme et du paralympisme.